

Le DMP induit l'évolution des logiciels de professionnel de santé



Le DMP induit l'évolution des logiciels de professionnel de santé

```
window.__gcfg = {lang: 'fr'}; (function() { var po = document.createElement('script'); po.type = 'text/javascript'; po.async = true; po.src = 'https://apis.google.com/js/plusone.js'; var s = document.getElementsByTagName('script')[0]; s.parentNode.insertBefore(po, s); })();  
English version [1] Envoyer par mail [2] Partager sur Facebook [4] Partager sur Twitter [5]  
Partager sur LINKED IN [6] Imprimer la page [7]  
var addthis_config = { services_expanded: [ 'favorites', 'blogger', 'wordpress', 'google', 'courriel', 'facebook', 'twitter', 'viadeo', 'linkedin', 'netvibes' ].join(',') , ui_language: "fr" }
```

Au service de la qualité des soins, la mise en œuvre du Dossier Médical Personnel (DMP) aura un effet structurant pour l'ensemble du système d'information de santé, en particulier pour l'informatisation des activités de production de soins. Illustration de cet effet : la gestion du DMP devra notamment s'intégrer à l'application « métier » du professionnel de santé, condition sine qua non de son utilisation par ce dernier.



Au service de cette intégration : le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé produit par l'ASIP Santé.

Vers des documents médicaux structurés

Le cadre d'interopérabilité des SIS fait évoluer les systèmes d'information en santé en structurant les contenus. Les documents reportés par les professionnels de santé (PS) dans le DMP d'un patient, ainsi que les documents reportés par les patients dans leur espace d'expression personnelle, se conforment ainsi au standard CDA *release 2* (CDA R2). Ils se composent d'un en-tête structuré décrivant le contexte du document, et d'un corps de document correspondant à l'un des niveaux suivants :

- niveau 1 : le corps du document, non structuré, encapsule un texte ou une image ;
- niveau 2, structuré pour le lecteur : le document est organisé en sections. Chaque section annonce son contenu par son codage LOINC et un titre éventuel, puis présente ce contenu mis en forme, (texte + éventuelles images illustratives);
- niveau 3, structuré pour le lecteur et pour le SIS : le corps du document est organisé en sections comme dans le niveau 2, mais chaque section est complétée par des « entrées » qui contiennent les données médicales structurées et codées correspondant au contenu de la section. Ces données sont importables dans la base du PS qui consulte le document.

La production de documents CDA R2 de niveau 3 par les professionnels de santé représente une évolution significative des pratiques et nécessite l'implémentation de systèmes de codage (dont la nomenclature LOINC) dans les logiciels de professionnels de santé (LPS). Dans un premier temps, le DMP acceptera les différents niveaux de CDA R2 mais à terme, l'ASIP Santé généralisera les documents de niveau 3. Dans cette perspective, l'ASIP Santé travaille avec les sociétés savantes et les représentants des PS pour élaborer des documents structurés selon les pratiques professionnelles, afin d'en faciliter l'usage. Ces documents sont publiés dans le cadre d'interopérabilité.

Des métadonnées pour une consultation intelligente du DMP

Les documents médicaux, quel que soit leur format, sont accompagnés de métadonnées XDS.b, dont la plupart dérivent directement de l'en-tête CDA. Le service d'hébergement des DMP n'accepte que les documents qui disposent de métadonnées XDS dont les champs obligatoires sont spécifiés dans le cadre d'interopérabilité des SIS. Les métadonnées d'un document décrivent son type, son auteur, son contenu et sa date de création. Elles permettent des modes d'interrogation et de vues des documents contenus dans le DMP. À partir de ces métadonnées, les LPS pourraient développer des nouveaux services valorisant leur offre en direction des professionnels de santé. Ces services doivent permettre au PS utilisateur du DMP de le consulter « intelligemment » et de manière efficace dans la perspective d'optimiser la prise en charge du patient.

DMP et LPS, au service de la coordination des soins

L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins passe par le partage de données médicales pertinentes, efficacement manipulables, et interprétables aussi bien par les praticiens que par les systèmes qui les assistent dans leur tâche quotidienne.

Le cadre d'interopérabilité fournit les fondamentaux de ce partage : des modèles de contenus, des vocabulaires et des nomenclatures codés, de même que des services et canaux sécurisés.

Le DMP élève sur ces fondations un outil performant de partage national susceptible de démultiplier la capacité informationnelle et la puissance d'usage des LPS.

La mise en œuvre du DMP est ainsi une réelle occasion d'évolution pour les LPS, qui pourront optimiser son utilisation en développant des fonctionnalités attractives et ainsi améliorer la coordination des soins.

DMP

Source URL:

<http://www.esante.gouv.fr/actus/dmp/le-dmp-induit-l-evolution-des-logiciels-de-professionnel-de-sante>

Liens associés:

[1]